

## 1. Introduction

Pour les élus municipaux de la période 2014-2020, c'est un mandat particulièrement complexe qui s'achève. La refonte de la carte intercommunale découlant de la loi NOTRe depuis 2015 a induit de nouvelles formes de coopération et de gouvernance. Au gré de plusieurs vagues de baisse des dotations de l'État, la raréfaction de l'argent public s'est faite plus pressante. D'autant que dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques, les collectivités et leurs EPCI sont désormais tenus de plafonner leurs dépenses de fonctionnement. Ceci pour participer à la réduction de la dette et au redressement du déficit public.

A cela s'est ajouté pour nous la transformation d'ALM ( Angers Loire Métropole) en communauté urbaine, avec des transferts de compétences de la commune vers ALM et la mise en place de financements associés.

Rendre compte de son action est un exercice quasi incontournable pour une équipe municipale. À l'approche des élections municipales (15 et 22 mars 2020), le bilan de mandat d'un maire sortant et son affichage relèvent-ils déjà d'un acte de campagne, financé par la collectivité ? La réponse est contenue dans le Code électoral, à l'article L 52-1 : « Pendant les six mois précédant le premier jour du mois d'une élection et jusqu'à la date du tour de scrutin où celle-ci est acquise, l'utilisation à des fins de propagande électorale de tout procédé de publicité commerciale par la voie de la presse ou par tout moyen de communication audiovisuelle est interdite.

Le bilan de mandat institutionnel réalisé par la collectivité sera donc proscrit à partir du 1er septembre 2019, début de la période de restriction et de vigilance, jusqu'en mars 2020. La communication institutionnelle doit alors rester strictement informative, sans mettre en valeur les réalisations et les projets. Le bilan de mandat sera néanmoins encore autorisé, mais à condition qu'il soit à la charge du candidat.

Cinq ans se sont écoulés depuis l'élection de 2014. Bien que la fin du mandat n'ait lieu qu'en Mars 2020, la municipalité a décidé de présenter le bilan de ses 5 années d'actions.

Je voudrais vous dire combien cette tâche que vous m'avez confié a été une réelle aventure pour moi mais aussi pour mon équipe. En effet, maîtriser le domaine de la vie et des finances d'une collectivité requiert de mettre à jour ses connaissances. Il y a ce que l'on imagine et il y a ce que l'on trouve et ce que l'on découvre.

Nous avons mené à bien les projets que nous avons imaginé pour la commune de Feneu et je retracerais ceux-ci plus loin. Cependant, je pense qu'il est honnête de reconnaître que nous avons pêché sur la communication. Les canaux utilisés n'ont pas toujours été les bons et surtout nous n'avons pas été suffisamment réactifs.

## 2. Rappel de notre profession de foi

<p><b>Développer l'axe économique et touristique</b></p> <p>Feneu s'est engagé dans la mise en œuvre d'une zone d'activités communales, c'est un enjeu capital de développement et d'attractivité</p> <p><u>Nos objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Poursuivre la démarche engagée sur la future zone d'activités</li><li>-Améliorer la traversée de bourg</li><li>-Favoriser le développement des commerces de proximité et des commerces en filière courte</li><li>-Valoriser le développement touristique</li><li>-Mener une étude sur les salles du Bois de la Sable</li></ul>	<p><b>Répondre aux besoins de la population</b></p> <p>Feneu désire maintenir et consolider le lien social</p> <p><u>Nos objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Mettre en œuvre un RAM (Relais d'Assistantes Maternelles) et développer des modes de garde atypiques</li><li>-Créer une nouvelle garderie</li><li>-Mettre en place la réforme des rythmes scolaires</li><li>- Développer une politique en faveur de la jeunesse</li><li>-Evaluer, informer et répondre aux besoins des personnes âgées</li><li>-Associer les habitants aux projets de proximité les concernant ----Maintenir le soutien aux associations</li></ul>
<p><b>Préserver le cadre de vie</b></p> <p>Feneu désire conserver un caractère de village,</p> <p><u>Nos objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Favoriser et promouvoir l'amélioration de l'habitat</li><li>-Poursuivre la rénovation de l'éclairage public et son extension</li><li>-Restructurer la circulation et les stationnements</li><li>-Mettre en œuvre le plan de désherbage et repenser les espaces verts</li><li>-Développer la politique de gestion des déchets</li><li>-Poursuivre la politique de gestion de l'eau entretien des points d'eau</li><li>-Permettre la mise en œuvre des jardins familiaux</li></ul>	<p><b>Garder des finances saines</b></p> <p>Feneu a aujourd'hui des finances saines.</p> <p><u>Nos objectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Maîtriser les dépenses de la commune</li><li>-Rechercher, pour chaque projet, toutes les possibilités de subventions de l'État, de la Région ou du Département</li><li>-Rendre compte de la gestion et du financement des projets de la commune</li></ul>

### 3. Les réalisations

#### 3.1. Développer l'axe économique et touristique

Objectifs posés en 2014	Résultats en 2019
Poursuivre la démarche engagée sur la future zone d'activités et le lotissement	Acquisitions des terrains faites Etude d'urbanisation lancée le 30/08/2019
Améliorer la traversée de bourg	Travaux réalisés sur la portion route de Champigné Travaux de la rue de Juigné sur 2019/2020
Valoriser le Port Albert	Mise en place des Animations estivales (jeux, activités nautiques) encadrées par des professionnels Organisations de spectacles (pièce de théâtre, concerts) Equipement d'un nouveau ponton en bois
Avenir du patrimoine bâti	Vente bâtiment (bois de la sable, ancienne perception) Rénovation des bâtiments du Centre de Loisirs
Rendre performant les services de la collectivité	Mise en place de la comptabilité analytique Elaboration d'un rapport d'activités Modernisation des outils informatiques Poursuite des investissements de matériel pour le service technique

### 3.2. Préserver le cadre de vie

Objectifs posés en 2014	Résultats en 2019
Poursuivre la rénovation de l'éclairage public et son extension	Rénovation depuis 2009
Développer la politique de gestion des déchets	Mise en place de composteur Mise en place de journée du broyat Promotion du compostage
Poursuivre la politique de gestion de l'eau entretien des points d'eau	Rénovation de la mare du Bignon
Mettre en œuvre le plan de désherbage et repenser les espaces verts	Elaboration d'un plan de gestion différencier des espaces verts Zérophyto suite à 1 étude Achat de matériel partagé avec autres communes 2 actions financées par des subventions
Restructurer la circulation et les stationnements	Mise en place d'un sens de circulation au sein du bourg de Feneu Aménagement de place de parking proche place de l'ancienne usine
Développer les énergies propres	Installation d'une station de recharge électrique pour voitures
Renouveler les équipements	Rénovation des vestiaires de la salle des sports Rénovations des peintures des locaux Rénovation du sol de la salle de sports (en cours) Rénovation du centre de loisirs

### 3.3. Répondre aux besoins de la population

Objectifs posés en 2014	Résultats en 2019
Renforcement du service public	Elargissement des horaires d'ouverture de la poste Reprise de la gestion du Centre de Loisirs Reprise de la gestion de la garderie périscolaire
Soutenir les associations	Organisation d'un forum des associations Reprise de la garderie périscolaire
Développer les actions citoyennes	Mise en place d'un conseil municipal des jeunes Organisation d'une journée « Feneu propre »
Mettre en œuvre un RAM	Signature de la convention du RAM Mardi 1er Juillet 2014 Ouverture du RAM le 8 septembre 2014
Mettre en place la réforme des rythmes scolaires	Mise en place des TAP en septembre 2014 Elaboration du PEDT en 2014, Révisé en 2015 Suppression des TAPS à la rentrée de 2018
Evaluer, informer et répondre aux besoins des personnes âgées	Mise en place d'un registre des personnes fragiles Visite des personnes sensibles Travail de collaboration avec partages d'informations et du registre.
Informer les fanouins	Développement des moyens de communication : Changement de site internet Mise en place d'un panneau lumineux Mise en place du Flash info

### 3.4. Garder des finances saines

#### – Historique depuis 2014 :

Les principaux évènements ayant des impacts sur les comptes de Feneu portent sur la mise en place d'un dispositif « d'Attribution de Compétence » avec « Angers Loire Métropole » (à partir de septembre 2015 et sur la reprise du Centre de Loisirs en 2017. Les Salles de réunions du Bois de la Sable ainsi que le bâtiment de « l'ancienne perception » (bibliothèque) ont été cédées en 2017, contribuant au financement des investissements futurs.

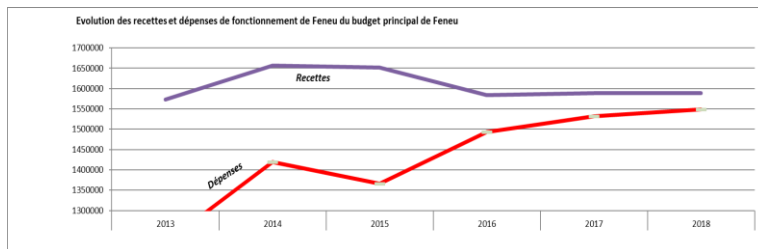
#### a) Les dépenses et recettes de fonctionnement :

Dans un contexte où les dotations de l'Etat ont sensiblement baissé (la plus importante, la « Dotation Globale de Fonctionnement, a été réduite, pour Feneu, de près de 80 000 € depuis 2014), la Commune a globalement tenu ses dépenses et conservé un résultat lui permettant de financer ses investissements.

montants en €	année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018
Total des recettes de fonctionnement	1 591 118	1 544 030	1 672 892	1 572 802	1 656 631	1 651 392
Total des dépenses de fonctionnement	1 207 139	1 124 697	1 158 014	1 220 581	1 419 598	1 366 153
Excédent budget annexe (Cormiers)			250 000	148 317		
Résultat comptable de la Commune	383 979	419 333	764 877	500 539	237 033	285 239

Le résultat comptable de la Commune a été particulièrement élevé en 2015 et 2016 grâce aux recettes exceptionnelles liées aux ventes du lotissement des Cormiers.

Sous forme graphique, la situation se présente ainsi :



Globalement, sur la période fin 2013 à fin 2018, ces évolutions peuvent s'analyser comme suit :

-Les recettes :

Elles sont restées à peu près stables (+3.8 %), malgré la baisse des dotations de l'Etat.

La Commune n'a augmenté ses impôts (taxe d'habitation et taxes foncières) que de 3 % (1% en 2014, 1% en 2016 et 1 % en 2017).

La baisse de la Dotation Générale de fonctionnement est partiellement compensée par une augmentation des droits de mutation (liés au nombre de transactions immobilières sur la Commune), par une augmentation des « bases » des impôts, par les encaissements liés au Centre de Loisirs (participation des familles pour l'activité du mercredi et de Soulaire et Bourg ainsi que de la CAF pour celles pendant les congés). Les Loyers perçus sont en baisse, notamment du fait de la cession des salles de réunion du Bois de la Sable.

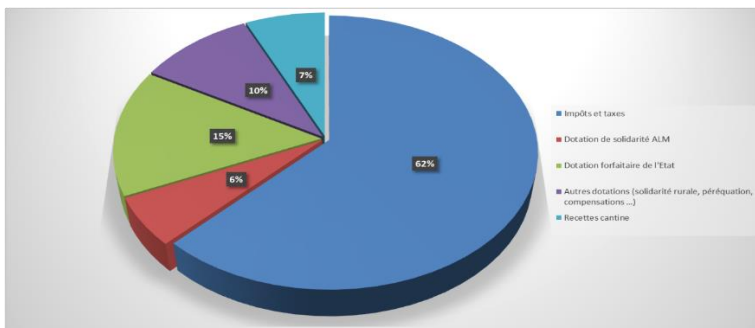
L'année 2015 a bénéficié du versement d'une dotation exceptionnelle de « Solidarité Rurale » (à hauteur de 50 000 €) et du remboursement par ALM de Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères trop versées les années précédentes (environ 36 000€).

L'augmentation des recettes à partir de 2017 porte sur les encaissements du Centre de Loisirs ainsi que des droits de mutation (particulièrement élevés cette année-là).

Le graphique suivant présente le poids des recettes de la Commune sur la base des comptes de l'année 2018.

Il illustre que les recettes de la Commune sont constituées à 62 % des impôts ; la Dotation de l'Etat pèse pour 15 % et les autres dotations pour 10 %





### -Les Dépenses :

Sur cette même période, les dépenses de fonctionnement augmentent de 13 %, soit environ 160 000 €. Les principales causes de cette augmentation en sont :

-La mise en place d'amortissements (dans le cadre légal) pour une valeur de près de 60 000 € ; cette pratique n'a pas d'impact sur notre capacité d'autofinancement mais permet de constater « l'usure » des biens investis, dans notre comptabilité analytique.

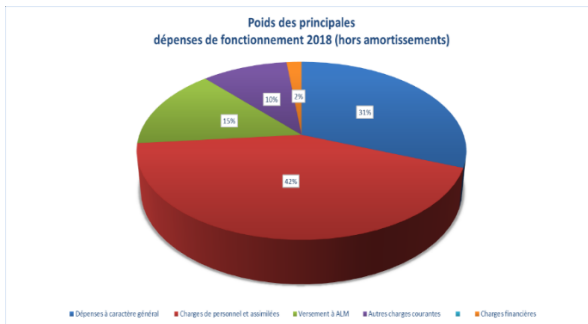
-La modification du traitement des dépenses de voirie avec l'attribution de compétence d'ALM ; en effet, les règles comptables imposent que des dépenses qui jusqu'alors étaient considérées comme des investissements par la Commune, sont maintenant traitées comme des dépenses de fonctionnement ; ce qui, facialement, pénalise la présentation de nos comptes à hauteur de plus de 80 000 €

-La reprise de l'activité du Centre de Loisirs impacte nos dépenses de fonctionnement pour près de 80 000 €.

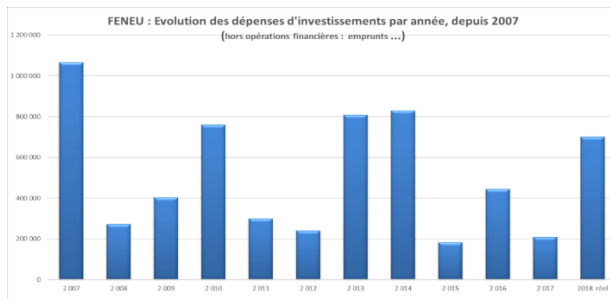
-A contrario, des réductions de coûts ont été réalisées sur les coûts d'énergie, les primes d'assurances, l'arrêt des TAP, du personnel parti non remplacé, la baisse des frais financiers, etc.

Le graphique suivant présente le poids des principales dépenses de fonctionnement de la Commune (sur la base des chiffres de l'année 2018)

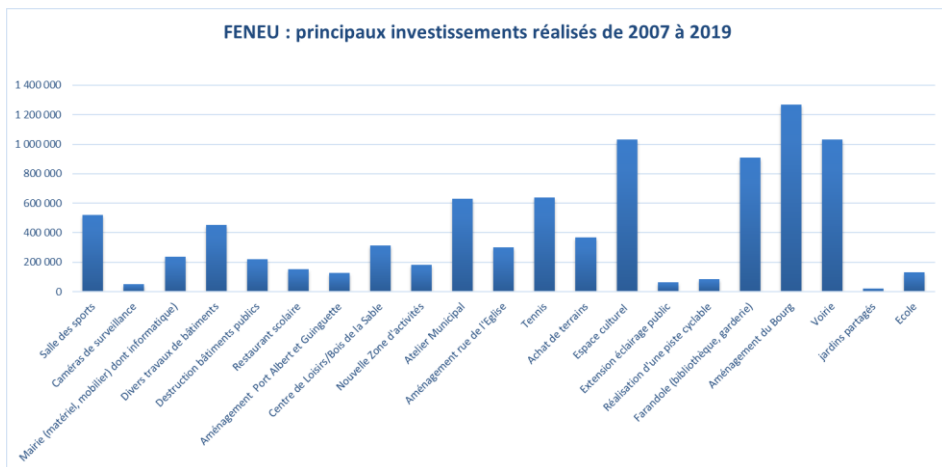
Il fait ressortir l'importance des dépenses liées au personnel (42 %) ; les dépenses à « caractère général » (énergie, assurance, télécom, les dépenses de cantine scolaire (les recettes correspondantes se retrouvent dans le précédent graphique), les dépenses d'entretien, de maintenance, ...) pèsent pour 31 %. L'Attribution de compétence versée à ALM (essentiellement les dépenses de voirie) représente 15 %.



## b) Les investissements :



Les principaux projets d'investissements depuis 2007, peuvent être résumés, comme suit (il s'agit de montants « bruts », avant toute subvention éventuelle) /



Source : « comptes administratifs » de la Commune

Depuis 2014, les principales dépenses d'investissements (hors remboursements d'emprunts) ont été les suivantes :

2014 : finalisation de l'Espace Culturel, réalisation d'une piste cyclable, travaux de voirie, remise en état d'un appartement en location

2015 : Eclairage public, matériel de voirie, destruction ancienne salle communale,

2016 : vestiaires salle des sports, achats de terrains, mise à jour des systèmes d'information et de téléphonie de la Mairie, mise en place des panneaux d'information urbains.

2017 : travaux à la guinguette, destruction ancien presbytère, réhabilitation du Centre de Loisirs, matériel de voirie

2018 : travaux de traversée du Bourg, fin des travaux de réhabilitation du Centre de Loisirs, matériel de voirie.

Tous ces derniers investissements sont financés sans faire appel à aucun emprunt supplémentaire.

c) Situation financière :

source : impots.gouv.fr	année 2013	année 2017	année 2018
<b>population</b> (estimation pour 2018)	2 209	2 267	2 270
<b>taxe d'habitation en valeur</b>	326 000	362 000	369 352
taxe d'habitation par habitant	148	160	163
moyenne de la strate par habitant	151	165	non dispo
<b>Taxe foncière en valeur</b>	301 000	342 000	348 664
taxe d'habitation par habitant	136	151	154
moyenne de la strate par habitant	182	194	non dispo
<b>taxe foncière sur propriétés non bâties, en valeur</b>	76 000	78 000	79 479
taxe foncière sur propriétés non bâties, par habitant	34	34	35
moyenne de la strate par habitant	16	16	non dispo
<b>Encours de la dette</b>	211 000	481 000	418 000
correction (1)	596 400		
Encours corrigé	807 400	481 000	418 000
dette par habitant corrigée	366	212	184
moyenne de la strate	724	702	

(1) : correction : reliquat emprunt de 2007, expirant fin 2026, considéré comme une "facilité" de trésorerie. Repris dans les comptes de la Commune en 2016.

Globalement, Feneu a un niveau de taxe d'habitation et de taxe foncière, par habitant, inférieur à celui de la moyenne de la strate.

La Commune est peu endettée : 212 € par habitant contre 702 € pour la moyenne de la strate. Le reliquat des anciens emprunts sera entièrement remboursé en 2026